

**Postulat Jean-François Cachin et consorts – L’avenir pour les deux pontons et la digue olympique installés en face du CIO et du quai d’Ouchy à Lausanne**

*Texte déposé*

Deux pontons et une digue de rochers ont été construits en face du Musée olympique pour abriter un musée flottant temporaire dans un navire Belle Epoque de la CGN.

Ces deux pontons et cette digue de rochers devraient être, dès le 15 octobre 2014, démontés afin que le quai d’Ouchy retrouve son état initial d’avant 2011.

Dans la réponse à l’interpellation de M. Vincent Rossi, conseiller communal à Lausanne, déposée le 9 octobre 2012 (quel avenir pour la digue olympique en face du quai d’Ouchy ?), la municipalité de Lausanne a précisé : « Le projet a entièrement été conçu dans l’idée d’une installation éphémère et aucune projection n’a été faite à ce jour sur la réutilisation du lieu. Toutefois, la pérennisation d’une telle infrastructure a été évoquée par différents acteurs économiques du site. La municipalité estime que cette éventualité n’est pas dénuée de bon sens et il était important pour elle de connaître l’impact touristique et financier pour faire évoluer le projet dans le sens de l’interpellateur. »

En conséquence, le présent postulat demande au Conseil d’Etat d’étudier en collaboration avec la ville de Lausanne la possibilité de garder, après le 15 octobre 2014, ces équipements afin que des bateaux Belle Epoque de la CGN ou historiques telles que la Vaudoise, la Savoie, la Neptune, etc. puissent accéder au droit du musée du CIO.

*Prise en considération immédiate.*

*(Signé) Jean-François Cachin  
et 41 cosignataires*

*Développement*

**M. Jean-François Cachin (PLR) :** — Permettez-moi, en préambule, de déclarer mes intérêts : membre de la noble Confrérie des Pirates d’Ouchy et commissaire de la barque La Vaudoise, membre du comité des Bourgeois d’Ouchy et conseiller communal à Lausanne.

Le 21 octobre 2011, le Service des eaux, sols et assainissement (SESA), suite à la mise à l’enquête publique, a accordé une autorisation temporaire qui échoit le 15 octobre 2014 pour la construction d’une digue en rocher en face du Musée olympique, pour protéger la mise en place du bateau l’Helvétie qui fonctionne actuellement comme musée temporaire pendant les travaux de réfection du Musée du Comité international olympique (CIO) et la mise en place de deux pontons, dès le quai d’Ouchy, pour accéder au bateau de la Compagnie générale de navigation (CGN). A ce jour, la pérennisation d’une telle infrastructure a été évoquée par différents acteurs économiques. En conséquence, par le présent postulat, nous demandons au Conseil d’Etat, en collaboration avec la Ville de Lausanne, d’étudier ces équipements afin qu’ils restent en place après le 15 octobre 2014. Vu la nature de ce postulat, nous demandons sa prise en considération immédiate et son renvoi au Conseil d’Etat.

La discussion est ouverte.

**M. Jacques-André Haury (V’L) :** — Cette proposition mérite d’être traitée par le Conseil d’Etat, surtout sous forme de postulat. Je relève que dans le projet proposé par M. le postulant Cachin, il s’agit de ne faire un ponton que pour les bateaux Belle-Epoque et les bateaux qui ont une valeur historique. Je crois qu’il est important de bien cadrer les choses pour qu’on n’ait pas progressivement un débarcadère pour n’importe quel bâtiment. Le quai d’Ouchy forme un tout très harmonieux et ce n’est pas sans hésitation que l’on doit se permettre d’y toucher.

**M. Yves Ferrari (VER) :** — Comme vient de le dire notre collègue Haury, il est important que l'on puisse fixer clairement les choses et savoir si cela concerne un bateau de la CGN ou simplement tous les bateaux d'époque. Plus globalement, j'ai surtout l'impression que lorsque l'autorisation a été donnée pour que le CIO puisse faire un musée temporaire ici, elle était conditionnée au fait que tout cela devait disparaître le jour où le bâtiment serait refait. Tenant compte de ces éléments et du fait qu'on ne sait pas exactement sur quoi porte la demande, comme vient de le dire M. Haury, je pense qu'il serait plutôt sage de renvoyer le postulat en commission pour que nous puissions en discuter.

**M. Jean-Michel Favez (SOC) :** — Je soutiens la proposition de M. Ferrari de passer par une commission. En effet, toute construction qui touche les rives du lac est soumise à des règles extrêmement strictes. Nous l'avons justement vu avec le soutien de l'Association Rives Publiques au référendum contre le projet de Musée des Beaux-Arts à Ouchy. On ne peut pas prendre le risque, en passant directement au Conseil d'Etat, de pérenniser ainsi une proposition de cette importance. Je vous invite, monsieur le postulant, à demander vous-même le passage par une commission.

La discussion est close.

**Le renvoi en commission, opposé au renvoi direct au Conseil d'Etat, est choisi par 64 voix contre 33 et 5 abstentions.**

**Le postulat est renvoyé à l'examen d'une commission.**